Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont
1 Place Jean Jaurès
BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Développement
Service Entreprendre
Affaire suivie par : Ludivine DEBIEVRE
Tél. : 03 21 74 87 44
ludivine.debievre@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le Le 15 novembre 2026

Objet : Appel à candidatures dans le cadre du marché de noël à la ferme pédagogique.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du marché de noël à la ferme pédagogique, qui se déroulera les 22 et 23 décembre 2026, la commune d'Hénin-Beaumont met à disposition plusieurs emplacements sur le domaine public.

A cette occasion, la commune d'Hénin-Beaumont souhaite mettre à l'honneur les commerçants ayant une activité commerciale à vocation principalement alimentaire, incluant notamment la vente de produits alimentaires et de gourmandises, de boissons chaudes ou froides, ainsi que des prestations de petite restauration et de dégustation, en leur proposant de tenir plusieurs stands commerçants pour un total d'environ 21 mètres linéaires.

- Soit environ la mise à disposition de 7 chalets d'une superficie de 3 mètres linéaires chacun.

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :
- 50% pour la capacité à proposer des produits conçus artisanalement ;
- 30% pour l'assiduité et le sérieux des commerçants ;
- 20% pour la décoration de l'emplacement.

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Hénin-Beaumont

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles en illustrant votre outil de vente.

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le mercredi 02 décembre 2026 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT
ou par mail à : pole.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS,

Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

Hénin-Beaumont

Le Marché de Noël A la Ferme Pédagogique | Dossier d'inscription

A l'occasion des vacances de Noël, la Ville organise un marché de Noël au sein de la ferme pédagogique les mardi 22 et mercredi 23 décembre. Les commerçants seront accueillis afin de proposer aux visiteurs une offre principalement alimentaire, autour de produits gourmands et de spécialités à découvrir, de boissons chaudes ou froides, ainsi que de petites prestations de restauration, dans un esprit convivial et festif propre aux fêtes de fin d'année.

Le marché de noël à la ferme pédagogique étant placé sous régime municipal, il est par conséquent soumis au paiement d'un droit de place.

Afin de faciliter l'organisation de cette première édition, nous vous prions de bien vouloir remplir l'ensemble du présent dossier d'inscription.

Décision du maire n°2025-488 - Relatif aux tarifs des services publics locaux au 26 Novembre 2025;

NOTICE D'INFORMATION

Pour l'année 2026, le marché de noël à la ferme pédagogique sera donc organisé aux dates suivantes :

- Mardi 22 décembre 2026 : ferme pédagogique
- Mercredi 23 décembre 2026 : ferme pédagogique

L'installation des commerçants s'effectuera entre 9h et 10h et l'ouverture au public se fera à partir de 10 h et jusque 17h.

L'installation des commerçants est soumis au retour des documents suivants :

- présent dossier d'inscription ;
- pièces justificatives demandées dans l'encadré ci-dessous ;
- photos de votre étal de vente et des produits vendus.

En cas de non délivrance de ces éléments, le commerçant se verra refuser tout emplacement.

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ Justificatif d'identité.
- ☐ Extrait du registre de commerce de moins de trois mois (Extrait K-bis) ;
- ☐ Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité ;
- ☐ Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité (le cas échéant) ;

Attention : En cas de contrôle de l'Urssaf sur le marché, ces documents peuvent vous être demandés :

Attestation de vigilance Urssaf et attestation de régularité fiscale ou équivalent ;

Avis d'imposition à la contribution économique territoriale ;

Les données et pièces collectées sont rassemblées dans un dossier unique par commerçant et conservées au service Entreprendre de la commune d'Hénin-Beaumont. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), ledit dossier est accessible sur demande et chaque commerçant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse suivante pole.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr. Les données contenues dans le dossier sont conservées pour une durée de 5 ans à compter du dernier paiement effectué par un commerçant. À l'issue de ce délai, ces données feront l'objet d'un archivage à des fins comptables et probatoires pendant les délais de prescription légale applicables ou seront détruites si lesdits délais ont expiré.

1 - INFORMATIONS PERSONELLES ET PROFESSIONNELLES

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

SITE WEB :

ACHALANDAGE :

NUMÉRO DE KBIS :

N° DE CARTE DE COMMERÇANT :

VALIDITÉ DE L'ASSURANCE :

2 - INFORMATIONS SURFACE DE VENTE

SURFACE DE L'ÉTAL* (SE RÉFÉRER À LA NOTICE CI-DESSOUS) :

*Le service du Pôle Entreprendre se réserve le droit de venir inopinément contrôler sur place votre métrage déclaré et prendre les mesures appropriées en cas de fausses déclarations

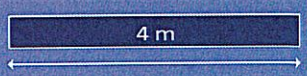
TARIFICATION :

Conformément à la Décison du maire n°2025-488 - Relatif aux tarifs des services publics locaux au 26 novembre 2025 la tarification pour les marchés s'établit comme suit :

COMMERÇANT VOLANT :
1 € par séance et par mètre

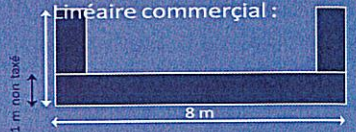
NOTICE DE CALCUL DE LA SURFACE DE L'ÉTAL :

Installation en linéaire façade strict sans retour :

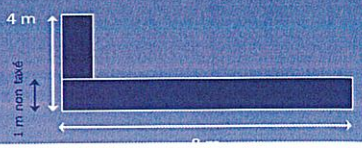


Linéaire commerçial : 4 m en façade
Taxation totale : 4 m

Installation en linéaire façade avec retour(s) :
Linéaire commerçial :



8 m en façade + 8 m en retours = 16 m
Taxation totale : 8 m + 6 m = 14 m



Linéaire commerçial :
8 m en façade + 4 m en retours = 12 m
Taxation totale : 8 m + 3 m = 11 m

3 - DATES DE PRÉSENCE

Cocher les dates de présence

22 DECEMBRE 2026	23 DECEMBRE 2026

4 - INFORMATIONS TECHNIQUES

SURFACE DE VENTE SOLLICITÉE EN LINÉAIRE COMMERCIAL : _____LONGEUR_____PROFONDEUR

ÉQUIPEMENT VOTRE SURFACE DE VENTE :

- ☐ Camion magasin ;
- ☐ Tonnelles, si oui quelles dimensions : _____
- ☐ Tables ou étals, si oui quelles dimensions : _____
- ☐ Appareils électriques, si oui quelle puissance : _____

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

☐ Cartes bancaires ; ☐ Chèques ; ☐ Espèces.

PRODUITS PROPOSÉS À LA VENTE :

_____

_____

Origine des produits proposés à la vente :

- ☐ Produits de revente (d'origine industrielle, commerciale ou artisanale)
- ☐ Produits que vous avez conçus artisanalement
- ☐ Autres à préciser :

5 -CROQUIS DE VOTRE INSTALLATION

6 - ANTÉRIORITÉ

PARTICIPATION AUX ÉDITIONS PRÉCÉDENTES DU VILLAGE NOCTURNE DES COMMERÇANTS :

☐ OUI ☐ NON

PARTICIPATION AUX MARCHÉS DE BEAUMONT :

☐ OUI ☐ NON

PARTICIPATION AUX MARCHÉS HEBDOMADAIRES (MARDI ET/OU VENDREDI) :

☐ OUI ☐ NON

Les emplacements sont attribués par la commission d'attribution et les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- 50 % pour la capacité à proposer des produits conçus artisanalement ;
- 30 % pour l'assiduité et le sérieux du commerçant ;
- 20 % pour la décoration de l'emplacement ;

Je m'engage à me conformer strictement à l'arrêté municipal autorisant et déterminant les conditions exactes de l'installation, et à acquitter la redevance correspondante. J'ai pris bonne note que le fait de remplir ce formulaire ne vaut pas acceptation.

HÉNIN-BEAUMONT, LE

Signature du demandeur :

DÉPÔT DES DEMANDES

LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS DEVRONT AU PLUS TÔT ÊTRE DÉPOSÉS AVANT LE **MERCREDI 02 DECEMBRE 2026 — 17H. PAR VOIE POSTALE :**

Mairie d'hénin-beaumont
Pôle entreprendre
1 place Jean Jaurès
BP 90109
62252 - Hénin-Beaumont

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :

pole.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr

AVIS DE LA COMMISSION

		FAVORABLE	DÉFAVORABLE	SIGNATURE
PÔLE ENTREPRENDRE	LE DIRECTEUR			
	L'ADJOINT DÉLÉGUÉ			
PÔLE SÉCURITÉ	LE DIRECTEUR			
	L'ADJOINT DÉLÉGUÉ			